

# Pour une amélioration de l'offre de formations dans les communes alsaciennes

Ces quelques préconisations sont proposées aux élus locaux ou acteurs souhaitant s'engager dans une réflexion quant à la mise en place d'un lieu de formation linguistique, à destination des non primo-arrivants.

Il s'agit ici de proposer des étapes incontournables à la mise en place d'une structure d'apprentissage du français. Cette démarche ne remet pas en cause celles établies actuellement, mais tend à clarifier les différentes étapes à entreprendre afin d'aller vers une optimisation du processus de création d'une telle structure.

La thématique de l'apprentissage du français à destination des étrangers doit être comprise aujourd'hui non plus uniquement en fonction du contexte national, mais doit s'adapter aux données locales. A ces spécificités s'ajoute celle du parcours professionnel, familial de chaque étranger, de chaque individu ne maîtrisant pas la langue du pays dans lequel il vit.

Si l'histoire personnelle et les bases socio-culturelles de l'individu doivent être prises en compte individuellement pour assurer la réussite d'une formation, l'histoire de l'immigration locale et notamment sa composition (en terme de nationalité, d'âge, de niveaux socio-économiques) également.

Toute mise en place de lieu de formation par une équipe municipale, devrait pouvoir s'appuyer sur le développement d'une logique d'un "droit à la langue" pour les étrangers. Libre à chaque municipalité d'afficher ensuite politiquement ce principe, par la médiatisation de la mise en place de ces cours, par exemple. Le cas échéant, cela n'empêche toutefois pas d'agir dans le même sens.

## En amont de la mise en place d'un lieu d'apprentissage

### Définir un cadre de travail

- ◆ Afin que les attentes et les fonctions des acteurs soient clairement connues et définies, il paraît souhaitable d'établir un cahier des charges.
  - Le maire, grâce au concours d'un centre de ressources, [Volet B, fiche 48] peut décider de la mise en place d'un cahier des charges comme préalable à la création d'une structure d'apprentissage du français, sur le territoire de sa commune. Ce cahier des charges permettra d'établir un certain nombre de critères et d'objectifs structurant la création et la vie des lieux dévolus à l'apprentissage de la langue. Il indiquera également les partenariats possibles entre les acteurs en présence.

### Choisir la ou les types de structure(s) d'apprentissage de la langue française adapté(es)

- ◆ Le recensement des lieux signale qu'il existe des sites dépourvus d'offres de formation, notamment en milieu rural.
  - Il s'agirait de vérifier dans quel périmètre une offre est proposée et de quel type.
  - Si le besoin est identifié, d'élargir l'offre au territoire demandeur en déterminant précisément les types de besoin et donc les types de structures à mobiliser.

Si le choix d'une complémentarité entre communes est retenu, il s'agit de bien prendre en compte, le fait que les futurs apprenants n'ont pas toujours les moyens temporels, matériels ou financiers, ni la motivation nécessaire, à un déplacement hebdomadaire (voir plus fréquent) en dehors de leur commune. Une offre locale peut être la garantie d'une plus grande assiduité des apprenants et leur permettre de se déplacer sans avoir recours à un tiers (par exemple femme sans permis de conduire).

### Mobiliser les acteurs présents localement

- ◆ Tous les acteurs intervenant dans le domaine de la formation linguistique ne sont généralement pas mobilisés lors de la création d'un nouveau lieu.
  - Afin d'optimiser les chances de réussite du projet, s'appuyer lors de son élaboration sur les structures déjà existantes, compétentes et connues du public concerné : centre socio-culturels, CCAS, associations, écoles...
  - Dans le cadre d'un diagnostic partagé par exemple, cela permet tout d'abord une meilleure évaluation des besoins. Ensuite, de toucher plus directement la population ciblée. Enfin, un lancement du projet optimal, les structures partenaires pouvant alors orienter les publics au mieux.

En cas d'absence d'acteurs présents localement, il est possible de faire appel à un centre ressources, afin qu'il établisse ou oriente vers les acteurs les plus judicieux.

### Mutualiser les moyens entre les différents acteurs présents sur le territoire concerné

- Afin d'éviter un esprit concurrentiel, proposer aux acteurs en présence de mutualiser leurs travaux ou leurs moyens (local...).
- Il s'agit de définir clairement le rôle et l'action de chaque

acteur au niveau local pour une meilleure visibilité. Réinterroger "Qui fait quoi ? Qui oriente ? Qui procède au positionnement linguistique ? Qui assure la formation ? Qui évalue?"

## Mutualiser les moyens, au sein des intercommunalités

- ♦ La charge de la mise en place de cours d'apprentissage du français peut s'avérer trop lourde pour une commune seule, au regard des besoins identifiés.  
→ Afin de limiter les coûts, d'optimiser l'offre et de garantir un service de proximité, cette offre peut être proposée au niveau intercommunal. Après transfert de cette compétence à l'EPCI, celui-ci peut charger le centre intercommunal d'action sociale, de sa mise en oeuvre par exemple.

## Elaborer un plan de financement

- ♦ De nombreux acteurs financent des actions de formations linguistiques.  
→ Il s'agit d'établir le budget mobilisable en lien avec les financeurs potentiels en fonction des publics visés. Il est possible de se faire aider par un centre ressources.

- ♦ Certains étrangers arrivés depuis plusieurs années en Alsace, ne maîtrisent pas le français, faute d'informations, ou d'avoir accès à une offre de formation locale et gratuite.  
→ Ne pas adosser le droit à la formation linguistique, à la situation socio-économique du futur apprenant. Le coût d'une formation linguistique peut être un frein à la volonté des futurs apprenants.

## Lors de la mise en place du lieu

### Maintenir des échanges avec l'ensemble des acteurs locaux

- ♦ Il existe rarement un regard transversal sur les actions proposées par les différents acteurs intervenants sur un même territoire.  
→ Afin de proposer une offre optimale et réactualisée en fonction des besoins de chaque territoire, maintenir un dialogue avec les structures déjà en place : communes, associations concernées, CCAS, missions locales, ANPE, Education Nationale... via une instance, un dispositif ou un poste.  
La concertation entre tous les acteurs est une des clés de la réussite des actions linguistiques, car elle permet de favoriser la complémentarité de l'offre.

### Proposer des accompagnements personnalisés

- ♦ La peur de ne pas comprendre, des expériences infructueuses, des proximités sociales mal vécues expliquent souvent la faible ou irrégulière fréquentation des lieux de formation.  
→ Proposer à chaque individu un suivi personnalisé via une assistante sociale, ou un acteur du domaine linguistique. L'histoire personnelle de chaque individu pourra être prise en compte en fonction de ses besoins (changement d'emploi, chômage, naissance...) en lien avec son profil social, économique et familial.  
→ Créer des passerelles entre les acteurs au bénéfice de la personne pour lui faciliter le repérage des différentes possibilités qui s'offrent à elle.

## Instaurer un repérage systématique des besoins ou des positionnements linguistiques communs

- ♦ La faiblesse du nombre de repérages linguistiques empêche une détermination claire des besoins.
- ♦ Trop peu d'étrangers connaissent la possibilité de suivre des cours d'apprentissage ou de positionnement.  
→ Mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire à prescrire des positionnements linguistiques (ANPE, CCI, CCAS...) avant de les orienter vers une formation.  
→ Ou former les acteurs à repérer les usagers qui auraient besoin de formations.  
→ Diffuser dans la commune, des informations ciblées, auprès des habitants concernés sur la possibilité de bénéficier d'un positionnement et de formations.

Proposer un positionnement linguistique, c'est permettre aux personnes concernées de prendre conscience de la nécessité d'une formation.

## Développer une stratégie d'information

- ♦ Le "bouche à oreille" semble être une source d'information pertinente sur l'existence de lieu de formation linguistique.  
→ En plus de ce mode d'information, diffuser régulièrement l'information en utilisant les moyens locaux (bulletin municipal, radio ou TV locales), mais également les associations issues de l'immigration présentes dans la commune.  
→ Mettre en valeur les personnes ayant suivies une formation.

## Après la mise en place du lieu

### Permettre la formation des formateurs

→ Essentiellement dans le cas où ce sont des associations ou des centres socio-culturels qui sont à l'origine des cours, il est indispensable de proposer aux formateurs d'acquérir des méthodes et des outils pour mener à bien les cours et ce, afin qu'ils puissent les adapter aux "nouveaux" publics rencontrés. Ces formations dispensées par les centres de ressources sont gratuites. Certaines communes comme Sélestat, Erstein ou Obernai ont ainsi proposé à leurs personnels, une formation.

### Optimiser l'apprentissage par des actions culturelles, sociales...

- ♦ Afin de renforcer l'intérêt de la langue pour l'apprenant, lui proposer des actions culturelles ou une mise en pratique (visite de la boulangerie, rédaction de documents administratifs, visite d'un musée, cinéma...) ancre l'apprentissage au territoire.  
→ Subventionner ces sorties renforce les apprentissages et encourage les apprenants.

### Soutenir des actions interculturelles

- ♦ L'intégration est un processus qui suppose du temps et qui concerne l'ensemble de la société. Ainsi, dans une commune, le soutien à des actions interculturelles s'ouvrant aux cultures des étrangers participent à leur intégration, en créant du lien entre les habitants de la commune qui peuvent communiquer en français.